

Madame, Monsieur le Chef
d'Etablissement
Président(e) de l'Association Sportive

Angres, le 06/11/2020

Objet : Informations aux
AS 2020

N/Réf : FR / MJ

Dossier suivi par :
Frédéric ROSELLE –
Conseiller technique
auprès de l'IA-DASEN –
Directeur de l'UNSS Pas-
de-Calais

Madame, Monsieur le Président(e) de l'Association Sportive,

En complément du courrier de Madame COSTANTINI, directrice nationale de l'UNSS, de Monsieur BOULANGER, directeur régional, vous trouverez ci-après quelques informations spécifiques pour le service départemental du Pas de Calais.

1. Assemblée Générale Exceptionnelle de l'UNSS

Lors de l'AG de ce jeudi 05 novembre, la décision a été prise de réduire de 25% le montant du contrat licence pour les AS qui seront affiliées avant le 25 novembre.

2. Compétitions UNSS

Toutes les rencontres inter-établissements en présentiel sont suspendues jusqu'aux vacances de Noël.

En conséquence le 1^{er} tour des Foulées de l'UNSS qui devait se tenir le 18 novembre, ainsi que la finale départementale du 02 décembre sont reportés à une date ultérieure.

Tous les championnats de France 2021 sont annulés.

3. Continuité de l'activité UNSS.

Le challenge innovant des Associations Sportives du Pas de Calais, lancé en juin 2020, est en cours de réactivation. Il a pour but de vous proposer de garder un lien inter-établissement dans cette période difficile. Un courrier spécifique vous parviendra dans les prochains jours.

4. Aides et projets à destination des Associations Sportives

Pour rappel, suite à la convention entre le Service Départemental de l'UNSS Pas-de-Calais et le Département du Pas-de-Calais, nous créons :

- a) Un fond d'aide départemental 2020 destiné à aider les associations sportives scolaires des collèges de l'UNSS.
- b) Le Projet VTT : **Du « savoir rouler » au « savoir rouler ensemble en compétition »**

Compte tenu de la crise sanitaire, nous repoussons la date limite de retour de ces dossiers au **20 novembre 2020**. Vous les trouverez en pièce jointe et à disposition sur le site OPUSS de l'UNSS.

5. Lutte contre les discriminations.

Pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme qui nourrissent le repli sur soi, la haine de l'autre et la barbarie, la ministre de la Culture Roselyne BACHELOT lance la troisième édition du Prix Ilan HALIMI.

Ce prix met à l'honneur l'engagement de la jeunesse contre l'ignorance et les stéréotypes. C'est par l'éducation et la culture que nous luttons pour favoriser l'ouverture à l'autre et la solidarité.

Le Prix Ilan HALIMI récompense un travail collectif mobilisant les jeunes de moins de 25 ans qui ont mené une action visant à lutter contre les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites. Le prix porte le nom d'Ilan HALIMI, jeune français enlevé, séquestré et torturé à mort par la haine et les préjugés antisémites en 2006.

Les candidatures sont à déposer avant le 5 décembre et les finalistes seront conviés à Paris en février 2021 pour une présentation orale de leur action devant les jurys et les autres candidats

Nous comptons sur vous pour relayer l'appel à candidatures autour de vous :

<https://www.dilcrah.fr/prix-ilan-halimi/>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président(e) de l'Association Sportive, l'expression de ma considération distinguée.

Le conseiller technique auprès de l'IA-DASEN
Directeur du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais



Frédéric ROSELLE